|  |
| --- |
| **PROGRAMME VACARESCO**Mobilité individuelle avec la RoumanieFiche d’informations pour les familles et les établissements**Année Scolaire 2022-2023** |



|  |
| --- |
|   **Objectifs** |

Le premier objectif du programme VACARESCO est de permettre à des jeunes lycéens de découvrir un nouveau système éducatif dans un établissement scolaire partenaire et une nouvelle culture au sein d'une famille d'accueil.

Les élèves français pourront découvrir un système éducatif différent dans le lycée bilingue qui les accueillera mais aussi s’initier à la pratique de la langue roumaine, très proche du latin, de l’italien ou de l’espagnol. Les élèves roumains quant à eux pourront améliorer leurs compétences en français. D'autre part, la participation à ce programme d'échange de deux semaines permettra aux uns et aux autres l'acquisition de compétences civiques et sociales telles que l'autonomie, le sens des responsabilités, l'ouverture d'esprit, la tolérance.

|  |
| --- |
|   **Critères d’Admission** |

Le programme s’adresse à des élèves **motivés et autonomes, curieux de découvrir une nouvelle culture**.

Ils doivent être également **capables de s’adapter à un environnement nouveau et désireux de s’y intégrer.**

|  |
| --- |
|   **Public Concerné** |

- Élèves de 2nde GT scolarisés en région académique Auvergne Rhône Alpes

-Élèves de 10ème des établissements scolaires roumains

|  |
| --- |
|   **Période d’échange** |

Premier temps : accueil des élèves roumains en France: 2 semaines, du 7 au 21 mai 2022

Second temps : séjour en Roumanie : 2 semaines, du 28 mai au 10 juin 2023.

**Les dates du séjour sont fixées par la DRAREIC, et ne sont pas modifiables.**

|  |
| --- |
|   **Candidatures** |

Les dossiers d’inscriptions seront remplis par les familles, puis transmis pour avis au professeur tuteur et au chef d’établissement.

Les dossiers complets devront être transmis à la DRAREIC au plus tard le **20.01.2023, par mail à**

Mathilde.Blondot@region-academique-auvergne-rhone-alpes.fr pour l’académie de Grenoble, claire.chassagne@ac-lyon.fr pour l’académie de Lyon, jerome.guichard@ac-clermont.fr pour l’académie de Clermont-Ferrand.

Les élèves seront ensuite informés par la DRAREIC de la suite donnée à leur dossier. La DAREIC procédera à l’appariement des élèves français et roumains. Dès notification d'attribution de leurs partenaires, les élèves seront invités à se mettre en contact par courrier électronique, puis par les réseaux sociaux avec leurs correspondants afin de faire connaissance et tisser des liens avant le séjour.

|  |
| --- |
|   **Financement** |

L'échange est basé sur le principe de la réciprocité ; les participants accueillent séjournent pendant 2 semaines consécutives dans le pays partenaire et s’engagent à accueillir pendant 2 semaines leur correspondant. Durant la période de l'échange, l'élève est hébergé dans la famille de son correspondant et fréquente le même établissement scolaire que lui. Les familles ne reçoivent pas de compensation financière.

Les familles organiseront elles-mêmes le trajet aller-retour jusqu’en Roumanie, en lien avec les familles des correspondants, et en respectant les dates fixées par le Rectorat et l’Institut français de Bucarest (Roumanie).

**Le transport aller-retour sera à la charge financière des familles.**

|  |
| --- |
| **Transports** |

Les familles qui envoient un élève mineur à l’étranger doivent se renseigner sur les conditions de sortie de territoire de ceux-ci. En général, il sera demandé aux parents une autorisation de sortie du territoire.

Pour les élèves français, les parents devront impérativement prendre connaissance de la législation en vigueur depuis le 1er janvier 2017 : <http://www.parisaeroport.fr/passagers/preparation-vol/enfant-voyageant-seul/documents-necessaires>

Pour les élèves roumains, les parents doivent se référer au site de la police des frontières roumain : <https://www.politiadefrontiera.ro/ro/main/pg-conditii-de-iesire-din-tara-pentru-cetatenii-romani-minori-59.html>

|  |
| --- |
|   **Engagement des établissements**  |

Les établissements d’accueil s’engagent à :

• veiller à la qualité et à la recevabilité des candidatures. Les chefs d’établissement doivent s’assurer que les élèves candidats sont aptes à tirer profit d’un tel échange, que les familles demandeuses sont réellement prêtes à s’engager dans ce dispositif d’échange et donc conscientes de ce que cela implique pour leur enfant : séjour de 3 semaines dans un établissement étranger (et donc absence de cours au lycée pendant cette période) et accueil pour 3 semaines également d’un jeune élève partenaire. Nous demandons aux établissements de ne pas nous transmettre les dossiers comportant un avis défavorable du chef d’établissement.

• s’assurer de la capacité d’accueil d’élèves partenaires dans les classes, et à l’internat le cas échéant.

• intégrer les élèves des régions partenaires et **les faire participer activement à la vie de l’établissement.**

**Pour cela, les chefs d'établissement désigneront un professeur-tuteur chargé de veiller au bon**

**déroulement de l’échange.** Il sera la personne référente pour l’élève partenaire et son interlocuteur privilégié durant la durée de son séjour dans l’établissement français.

|  |
| --- |
|   **Engagement des parents**  |

Les parents d’accueil s’engagent à intégrer le jeune partenaire dans leur famille, à lui faciliter l’accès à des manifestations culturelles et à contribuer à l’amélioration de ses compétences linguistiques en dialoguant avec lui dans la langue du pays. Ils assument l’entière responsabilité pour le jeune qu’ils accueillent.

**Un désistement ou une interruption de séjour ne peut se faire que pour raisons exceptionnelles. Dans ce cas, les familles doivent en informer impérativement les deux établissements concernés en en exposant les raisons. Ces informations seront transmises par les chefs d’établissement aux institutions organisatrices.**

**Il n'est pas non plus possible de changer les dates fixées du séjour.**

|  |
| --- |
|   **Engagement de l’élève**  |

L’élève s’engage à :

• accepter le partenaire qui lui sera proposé et à faire en sorte que son séjour se déroule dans les

meilleures conditions.

• respecter la législation en vigueur dans le pays partenaire et à observer les règles de conduite dans

l’établissement et dans la famille d’accueil.

Il renseignera un questionnaire à l'issue de son séjour, qu'il renverra à la DRAREIC (Mathilde.Blondot@region-academique-auvergne-rhone-alpes.fr).

|  |
| --- |
|   **Engagement des institutions organisatrices**  |

Les institutions chargées de mettre en place le programme VACARESCO sont :

• Les DRAREIC de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes (Clermont-Ferrand, Grenoble et Lyon)

• L’Institut français de Bucarest (Roumanie)

Leur mission est de donner à des élèves des régions partenaires la possibilité de fréquenter un établissement scolaire dans l'une des régions et de fournir des correspondants aux élèves retenus. Elles peuvent être sollicitées pour toute question, conseil ou complément d’information concernant le déroulement du programme **mais ne sont pas engagées de manière contractuelle avec les participants à ce programme.**

**Ni la DRAREIC, ni l’Institut français de Bucarest (Roumanie) ne peuvent être tenus pour responsables d'éventuelles mésententes entre l’élève, son correspondant et la famille d’accueil, quelle qu'en soit la nature. En cas de difficulté, le premier contact à prendre est avec l'établissement partenaire qui se mettra en relation avec les organisateurs. Un changement de famille ne pourra se faire qu’à titre très exceptionnel, pour raisons graves et justifiées.**

|  |
| --- |
|   **Assurances**  |

**La responsabilité pour toutes les questions relatives aux assurances est du ressort des familles**. Celles-ci sont invitées à se mettre en rapport avec leur compagnie ou mutuelle afin de vérifier que leur enfant a bien toutes les assurances nécessaires. Il faut penser à demander la carte européenne d’assurance maladie à son centre de sécurité sociale.

RAPPEL DES DOCUMENTS NECESSAIRE POUR LE SEJOUR EN ROUMANIE :

1) Carte d'identité ou passeport en cours de validité

(Pour les élèves ressortissants de pays hors UE : penser à se munir d'un passeport et / ou visa si nécessaire)

2) Autorisation de sortie de territoire pour les mineurs

3) Attestation d'assurance – responsabilité civile

4) Carte européenne d'assurance maladie

+ Tout document éventuellement nécessaire en raison de la pandémie de Covid 19